



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MARS 2022**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 3

Convocation : 21 mars 2022

**L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit mars** à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents** : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier.

**Absent(s) : /**

**Procuration(s) :**

M. LAFFORGUE Guy à Mme PAJOT Christine.

M. LLENSE Gérard à Mme DEJARDIN Marie-Anne.

Mme VILA ABARCA Alexandra à Mme GHYS Patricia.

Mme Patricia GHYS a été nommée secrétaire de séance.

---

**006 / 2022 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022**

Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel des subventions aux associations pour l'année 2022.

Il rappelle que les membres des bureaux de ces associations ne peuvent participer au vote de la présente délibération.

Prenant acte de cette obligation légale, Madame France PROFFIT et Monsieur Dominique DIUMENGE quittent temporairement la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que les subventions pour l'année 2022 soient réparties comme suit :



ASSOCIATION	Montant proposé
Sport Corneilla	1 000,00 €
Acrobate du Canigou	400,00 €
Sempre Joves	300,00 €
ULM	600,00 €
Tout pour les enfants	500,00 €
Stade Omnisport Corneillanais	300,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Millas	100,00 €
Força Corneilla	300,00 €
Prévention routière	40,00 €
Jardins familiaux	400,00 €
Neurones en Folie	300,00 €
Comité d'animation	5 303,00 €
Pétanque	300,00 €
Anciens combattants	200,00 €
Souvenir français	300,00 €
FC Têt	500,00 €
Entente de la Têt	500,00 €
La chasse	300,00 €
3 Corneillas	300,00 €
Força Réal Insertion	1 000,00 €
Yoga	300,00 €
Tir à l'Arc	200,00 €
Cuisinons ensemble	500,00 €
Brave Art's	400,00 €
Ecole du feu	300,00 €
Orphelins des sapeurs-pompiers LEDA	100,00 €
Section jeunes sapeurs-pompiers Millas	100,00 €
SHAK'HEADS Millas musique gendarmes	100,00 €
Parents d'élèves collège Millas	85,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 028,00 €</b>

Après en avoir délibéré selon les modalités présentées ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ◆ **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2022, les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice ;
- ◆ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière, le 29 mars 2022**

**Le Maire,**

**René LAVILLE**

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20220328-0062022-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2022  
Date de réception préfecture 04/04/2022

